

TARIFS ESTIMATIFS 2022-2023 RESTAURATION HEBERGEMENT

Le nombre de jours d'ouverture (septembre 2022 à juillet 2023) est susceptible d'être modifié selon le calendrier arrêté à la rentrée début septembre. Un nouveau tarif intégrant ce calcul vous sera diffusé dans la même période.

Tranches	1	2	3	4	5	6
	≤ 700	≤ 900	≤ 1100	≤ 1500	≤ 1700	> 1700
Prestation lycéens et étudiants CPGE (ticket)	DP1	DP2	DP3	DP4	DP5	DP6
Tarif repas prestation	3,00 €	3,30 €	3,60 €	4,00 €	4,30 €	4,60 €
Forfait internes lycéens ①	INT LYC 1	INT LYC 2	INT LYC 3	INT LYC 4	INT LYC 5	INT LYC 6
Tarif annuel	1 318,15 €	1 454,65 €	1 591,15 €	1 773,15 €	1 909,65 €	2 046,15 €
Forfait internes étudiant CPGE ②	INT SUP 1	INT SUP 2	INT SUP 3	INT SUP 4	INT SUP 5	INT SUP 6
Tarif annuel	2 181,05 €	2 390,15 €	2 599,25 €	2 843,55 €	3 052,65 €	3 261,75 €
Forfait internes étudiants CROUS ③	INT CROUS 1	INT CROUS 2	INT CROUS 3	INT CROUS 4	INT CROUS 5	INT CROUS 6
Tarif annuel	2 673,55 €	2 930,65 €	3 187,75 €	3 480,05 €	3 737,15 €	3 994,25 €

① Le **forfait interne lycéen** est basé sur le tarif journalier (2 repas + 1 nuitée avec petit déjeuner) augmenté de la prestation veille de nuit (0.55 € / nuitée) multiplié par le nombre de jours d'ouverture de l'internat (163 pour 2022) et diminué du repas des vendredis soir ou derniers jours avant fermeture internat (34 en 2022 au tarif repas forfait), (exemple : tarif interne lycée tranche 3 : $(9,90 \text{ €} + 0,55 \text{ €}) \times 163 - (34 \times 3,30 \text{ €}) = 1\ 591,15 \text{ €}$).

② Le **forfait interne CPGE** est basé sur le tarif journalier (2 repas + 1 nuitée avec petit déjeuner) augmenté de la prestation veille de nuit (0.55 € / nuitée) multiplié par le nombre de jours d'ouverture de l'internat (193 pour 2022), augmenté de la nuit du samedi pour les week-ends ouverts (14 en 2022) et diminué du repas des samedis soirs ou derniers jours avant fermeture internat (34 en 2022 au tarif repas forfait), (exemple : tarif interne CPGE tranche 5 : $(15,50 \text{ €} + 0,55 \text{ €}) \times 193 + (6,50 \text{ €} \times 14) - (34 \times 4,00 \text{ €}) = 3\ 052,65 \text{ €}$).

③ Le **forfait interne CROUS** est basé sur le tarif journalier restauration (2 repas + 1 petit déjeuner) multiplié par le nombre de jours d'ouverture de la restauration (193 pour 2022), diminué du repas des samedis soir ou derniers jours avant fermeture internat (au tarif repas forfait) et du tarif hébergement (1 nuitée) augmenté de la prestation veille de nuit (0.55 € / nuitée) multiplié par le nombre de jours d'ouverture du CROUS (303 pour 2022), (Exemple : tarif interne CROUS tranche 2 : $((7,00 \text{ €} \times 193) - (34 \times 3,00 \text{ €})) + ((5,00 \text{ €} + 0,55 \text{ €}) \times 303) = 2\ 930,65 \text{ €}$).

Concernant le montant des différents tarifs journaliers, vous pouvez vous reporter aux plaquettes d'informations fournies par le Conseil Régional de Bretagne et à la délibération du Conseil Régional (n°22_DELS_02 du 7 et 8 avril 2022- https://pod.bretagne.bzh/hosting/kentika/raa/2022/RAA-556_04-2022.pdf). (Exemple du calcul du tarif, hors petit déjeuner, d'une nuit pour un étudiant en tranche 5 : tarif journalier 15,50 € - 2 repas au tarif forfait 4,00 € x 2 - 1 petit déjeuner à 1,00 € = 6,50 €).